

Inscriptions aux enseignements printemps / examens été 2023

Nous vous rappelons que vous devez procéder à votre **inscription aux enseignements de printemps et à la session d'examen d'été 2023**.

INSCRIPTIONS

- Du **lundi 6 au dimanche 19 mars 2023** (minuit)
- Site d'inscription : <https://hecnet.unil.ch/inscriptions>, Veuillez utiliser votre login UNIL: En cas de problème, 021 692 22 11 ou helpdesk@unil.ch.
- Attention : votre enregistrement sur **Moodle** n'est pas une inscription officielle à l'enseignement. Celle-ci ne vous permet pas de vous présenter à vos examens.
- Les étudiants des modules 1 et 2 qui ne s'inscrivent pas aux enseignements seront en échec conformément au [Règlement Bachelor](#).

INSCRIPTIONS TARDIVES

- Du **lundi 20 au vendredi 31 mars 2023** (midi) moyennant une taxe de CHF 200.-. Paiement possible uniquement par e-banking. Veuillez nous contacter pour obtenir les coordonnées bancaires.
- Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte et aucun motif d'excuse ne sera valable.

INSCRIPTIONS AUX ENSEIGNEMENTS HORS-HEC

- Les étudiant.es du Module 3 (3e année Bachelor) qui s'inscrivent pour des enseignements hors-HEC qui ne sont pas dans la liste des enseignements proposés dans nos plans d'études sont prié.es d'introduire dans leur inscription en ligne le libellé de l'enseignement ainsi que le nom de la faculté ou de l'école offrant le cours. Par exemple, il faut écrire « Faculté de Droit : Droit civil » dans le système d'inscription.
- Dans le cas où vous vous inscririez à un enseignement hors-HEC dont l'horaire d'examen serait incompatible avec un examen de HEC, la priorité sera donnée aux examens de HEC. Notez que l'horaire des examens n'est pas connu au moment de votre inscription. Pour éviter des problèmes, veuillez à sélectionner des enseignements hors-HEC sans examen.

DESINSCRIPTIONS/MODIFICATIONS

- Durant les 2 semaines d'inscriptions (sans taxe), vous pouvez vous désinscrire ou modifier vos inscriptions en ligne.
- Durant les 2 semaines d'inscriptions tardives, vous pourrez vous désinscrire moyennant une taxe de CHF 200.- en nous adressant votre demande par email.

SESSION D'EXAMENS D'ETE 2023

- Du lundi 12 juin au 8 juillet 2023 (y compris les samedis) – Consultez notre [calendrier académique](#) pour de plus amples informations.
- Si vous avez besoin **d'aménagements spéciaux** pour raisons médicales durant les examens, merci de nous envoyer un certificat médical récent d'ici au **31 mars 2023** au plus tard.

PROJET INDIVIDUEL – ÉTUDIANTS DU MODULE 2 (2^E ANNÉE)

- Les étudiant.es de 2ème année, intéressé.es par un « projet individuel » peuvent en présenter qu'un seul au Module 2. Le professeur concerné par celui-ci a l'obligation de vous

confirmer, avant la fin de la 3^{ème} semaine du semestre qu'il accepte votre inscription au projet. Dès lors, vous devrez faire figurer le « projet individuel », ainsi que l'enseignement s'y rapportant, dans vos inscriptions aux enseignements.

CRÉDITS DE LANGUES – ÉTUDIANTS DU MODULE 3 (3^E ANNÉE)

- Ces crédits sont comptabilisés parmi les crédits d'options libres de 3^{ème} année. Leur nombre total est limité à 12 dont un maximum de 6 dans une même langue.
- Les étudiant.es de 3^{ème} année intéressé.es par la validation de crédits de langues doivent nous transmettre les attestations/certificats de langues avant la fin de la session d'examen de l'été 2023 et les inscrire comme suit :
 - Module I (CDL) – Il s'agit de votre premier cours de langue (3 crédits)
 - Module II (CDL) – Il s'agit de votre second cours dans la même langue (3 crédits)
 - Certificat-s I (hors UNIL) et Certificat-s II (hors UNIL) – même principe
- A noter que certains cours du Centre de langue ne donnent pas droit à des crédits (par ex. les cours intensifs et les cours débutants en anglais et en allemand). Vous trouverez [ici](#) toutes les informations relatives aux crédits de langues. Pour de plus amples informations, vous pouvez écrire à heclangues@unil.ch.

DURÉE DES ÉTUDES

- Si vous dépassez votre durée des études, vous serez déclaré en échec définitif. Référez-vous à votre [règlement d'études](#) pour connaître les durées.
- Pour juste motif, vous pouvez demander la prolongation de la durée de vos études en écrivant un courrier recommandé à l'Administration des cursus Bachelor avec les pièces justificatives et ce, avant la fin de votre dernier semestre. La Faculté peut prolonger votre durée d'études jusqu'à 2 semestres au maximum.

Nous vous souhaitons plein succès dans la poursuite de vos études.

Gestion des programmes Bachelor
Service de l'enseignement et affaires étudiantes

HEC Lausanne
Université de Lausanne | CH-1015 Lausanne
Internef 261 | T. +41 21 692 34 06